



SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal – Ordre du jour optionnel - DISREN

Jeudi 7 décembre 2017

Maison de Commune à Prangins

La sixième séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2016-2021 se poursuit avec l'ordre du jour optionnel – DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région yvonandaise).

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que pour ce deuxième ordre du jour, 38 communes sont présentes, représentant 78 délégués et un total de 113 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour optionnel - DISREN

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour optionnel DISREN est adopté à l'unanimité

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

Il n'y a pas de communication.

Comme à l'accoutumée, cet ordre du jour à but optionnel DISREN est soumis à toutes les communes, à l'exception de celles qui ont refusé le DISREN ou qui ne l'ont pas encore voté. Les délégués des communes de Bursinel, Chésereux, Gingins et Vich ont remis leurs cartons de vote au Bureau, mais ils peuvent assister à cette deuxième séance en tant qu'auditeurs.

4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

Il n'y a pas de communication.

5) Adoption du procès-verbal DISREN de la séance du 21 septembre 2017 à Trélex

Il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté par 105 oui, 8 abstentions et 0 non



6) Préavis 25-2017 - DISREN « Demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape d'un pôle de tourisme de nature à la Givrine »

Après étude du préavis, la Commission ad hoc recommande :

- D'accorder le crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape du PPA de la Givrine,

-D'imputer le montant total de CHF 260'772 sur le compte DISREN 140.3185,

-D'accepter la participation solidaire à hauteur de 74,6% de la part régionale.

Bien que la Commission approuve ce projet à l'unanimité, elle regrette toutefois que les communes n'ayant pas adhéré au DISREN (et lesquelles vont tout de même bénéficier de cette réalisation) se désolidarisent de son financement. La Commission recommande au CODIR ainsi qu'aux communes porteuses de négocier une participation des communes non DISREN et d'informer le Conseil intercommunal du résultat de leurs efforts.

Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-Le Muids) fait part des remarques et conclusions de la Commission des Finances : même si celle-ci constate que les investissements proposés profiteront à bon nombre de communes « resquilleuses », il n'en demeure pas moins qu'un tel projet se justifie dans le cadre d'une politique régionale réfléchi et solidaire. Pour ces raisons, la commission des finances, unanime, propose d'accepter ce préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

François Vautier (délégué CC, Trélex) aimerait s'assurer que les communes concernées par le premier cercle ne sont en rien engagées pour le deuxième cercle.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 25-2017 est adopté par 109 oui, 4 abstentions et 0 non

7) Préavis 26-2017 - DISREN « Demande de crédit de CHF 90'120.- pour l'étude de projet d'extension du Musée du Léman »

Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-Le Muids) rapporte que la Commission des Finances soutient le projet d'extension du Musée du Léman et la phase d'étude objet de ce préavis car il est essentiel de définir de manière adéquate les détails. La Commission des Finances recommande de manière unanime d'accepter ce préavis et par conséquent :

-D'accorder le crédit de CHF 90'120.- pour l'étude du projet d'extension du Musée du Léman

-D'imputer le montant total de CHF 90'120.- sur le compte DISREN 140.3185

-D'accepter la participation solidaire à hauteur de 20.8% de la part régionale.

Christine Girod (déléguée municipale, Gland) fait part des conclusions de la Commission Ad hoc : celle-ci relève que le projet d'extension du Musée du Léman s'inscrit dans la politique du développement touristique de la région. La Commission considère ce Musée comme un centre de compétences au cœur de l'enjeu de la préservation de la nature par une approche scientifique, avec pour mission la conservation et la mise en valeur d'un patrimoine unique. Le projet d'extension prévoit d'accueillir entre 60'000 et 70'000



visiteurs annuellement. Convaincue de l'importance régionale que représente la suite de ce projet pour notre district, la Commission Ad hoc recommande l'acceptation de ce préavis.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 26-2017 est adopté par 109 oui, 3 abstentions et 1 non

8) Dépôt de préavis

-Préavis n°30-2018, DISREN –4 Aménagement espace extérieur Dappes: Commission Ad hoc : *Pierre Stämpfli (délégué CC, Chavannes-de-Bogis), Robert Derbigny (délégué CC, Givrins), Olivier Tappy (délégué municipal, La Rippe), Gérard Mury (délégué CC , Borex), François Vautier (délégué CC, Trélex).*

-Préavis n°32-2018, DISREN –3 Conception bâtiment d'accueil des Dappes: même commission Ad hoc que ci-dessus

9) Divers

La parole n'est pas demandée pour les divers.

La prochaine séance aura lieu le 19 avril 2018 à 20h00. Le lieu sera précisé ultérieurement.

La séance est levée à 22h10.